

M. LE PRESIDENT précise que d'autres sont passés à la redevance mais qu'ils ont beaucoup de mal à se faire payer.

M. J-J PICOT (Trésorier), confirme et précise que la TEOM est adossée à la Taxe Foncière, de ce fait c'est plus facile à recouvrer.

2°/ ACCESSIBILITE – REALISATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE *Délibération n°2015-024*

rapporteur : P. VERGNOLLE

Vu la loi du 11 février 2005 prévoyant la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public (ERP et IOP) pour le 1^{er} janvier 2015 ;

Vu l'ordonnance n°2014-190 du 26 septembre 2014 accordant un délai aux collectivités afin de rendre leurs ERP et IOP accessibles, ainsi pour tous leurs établissements recevant du public qui ne sont pas aux normes de la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité ;

Considérant que la Communauté de Communes et ses Communes membres devront déposer en préfecture un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) avant le 27 septembre 2015 ;

Considérant que l'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité ;

Le Conseil de Communauté décide de rédiger ces Ad'Ap en régie par les services de la Communauté de Communes pour l'ensemble des ERP et IOP communaux et intercommunaux présents sur le territoire communautaire dans le cadre d'une mise à disposition des services.

M. LE PRESIDENT précise que cet agenda sera réalisé par l'intermédiaire des services communaux et intercommunaux. Le financement se fera par la Communauté de Communes pour l'ensemble des Communes

3°/ ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES *Délibération n°2015-025*

rapporteur : F. DELORT

- ☞ Indemnisation d'un sinistre survenu à la maison Lou Castel sise à Ségur-le-Château – 1^{er} acompte
- ☞ Convention de mise à disposition d'un local et terrain attenant à "La Croix Blanche" 87500 Saint-Yrieix
- ☞ Cinéma AREVI – Contrat de maintenance des logiciels de billetterie et autres software du 06 décembre 2014 au 05 décembre 2015
- ☞ Convention de location ponctuelle à l'organisme de formation professionnelle et de conseil AFPI LIMOUSIN d'une salle de réunion et d'un bureau de la Pépinière d'Entreprises sise à la Seynie pour une durée de trois mois
- ☞ Avenant n°1 au contrat d'assurance n°129881087 pour les dommages aux biens avec MMA
- ☞ Avenant n°2 au contrat d'assurance n°129881087 pour les dommages aux biens avec MMA
- ☞ Avenant n°1-8769328 au contrat d'entente signé avec la mutuelle 403

- ☞ Convention de location ponctuelle à l'Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise Haute-Vienne d'une salle de réunion de la pépinière d'entreprise sise à la Seynie pour le lundi 16 mars 2015 de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30
- ☞ Convention de mise à disposition de locaux à la Caisse d'Allocation Familiales de la Haute-Vienne année 2015
- ☞ Convention de mise à disposition de locaux à la Mutualité Sociale Agricole du Limousin année 2015
- ☞ Contrat de location avec HLF pour les photocopieurs SHARP MX 2640 NSF et SHARP MX 2314 à compter du 29 janvier 2015
- ☞ Aménagement du bourg de Ségur-le-Château – Construction d'un bâtiment pour toilettes publiques et abri à containers : Avenant n°1 aux marchés des lots n°4, n°5, n°6, n°7 et n°8
- ☞ Contrat de lutte contre les nuisibles, dératisation et désinsectisation, avec la Maison Régionale de la Santé animale
- ☞ Le Printemps du Cinéma 2015
- ☞ Convention de servitude de passage avec FREE MOBILE pour une durée de 12 ans
- ☞ Pépinière d'Entreprises – Contrat de fourniture de gaz avec GDF SUEZ du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016

VII - QUESTIONS DIVERSES

- Intervention de M. E. LAGORCE : Concernant la TEOM et la problématique des ordures ménagères.

Sur le bilan 2008-2014, l'écart cumulé Recettes/Dépenses est de -433 076 €. Sur les exercices précédents, l'excédent budgétaire a servi à masquer les augmentations de TEOM nécessaires.

Pour l'année 2015, il faut s'attendre à une hausse importante pour plusieurs raisons :

- Le coût du traitement des ordures ménagères augmentent d'environ 10,3 %. (due à une augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui passe de 24 € à 32 €/Tonne pour atteindre 40 €/Tonne en 2016).
- Des charges financières du Traitement Mécano Biologique (TMB) : cette infrastructure n'a fonctionné que 2 ans mais l'investissement à été fait et maintenant il faut rembourser les emprunts (environ 15 €/Tonne)
- Deux Communes sont sorties du SYDED (Verneuil et Couzeix), ce qui implique que les charges sont à répartir sur la population restante. Il a été demandé à l'Agglomération de Limoges de payer la sortie de Couzeix.
- Il y a aussi une augmentation des participations des collectivités adhérentes (nouveaux matériels, renouvellement du marché de collecte (hausse de 45 %), alvéole centre d'enfouissement (un seul candidat, + 55 % d'augmentation)

En outre les déchetteries devraient être mises aux normes. Il faut compter 947 000 € H.T. pour les 6 déchetteries, dont 513 000 € H.T. pour les dispositions réglementaires.

Un PPI sur 3 ans a été proposé au Secrétaire Général de la Préfecture afin de limiter l'augmentation des taxes. Il va autoriser le prélèvement sur le budget principal pour le virer sur le budget annexe.

M. LE PRESIDENT a deux réactions :

- Quand on vote des lois, il faut en mesurer les conséquences
- Il est inadmissible qu'il existe deux syndicats, un pour l'agglomération de Limoges et un pour l'autre partie du Département. La solidarité voudrait qu'il y ait un seul syndicat départemental.

M. A. DUBOIS trouve aberrant que pendant six ans, on est vécu sur un fond de réserve sans faire aucun investissement.

- M. LE PRESIDENT indique que la situation financière de la Communauté de Communes est bonne. Il ne faut pas augmenter la pression fiscale, et maintenir les taxes à leurs niveaux actuels.

- M. P. SUDRAT donne quelques informations sur l'orientation donnée au domaine de Chauffaille. Une nouvelle venue du porteur de projet belge est prévue la semaine prochaine. A la clef de ce projet, il y aura la création de nombreux emplois. Il va falloir faire accélérer la procédure pour le PLU, mais la préfecture nous a garantit de son soutien pour aller au plus vite.

~~~~~

**L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21 h 10**

~~~~~

Fait à Saint-Yrieix
Le 10 mars 2015

Le Président



Daniel BOISSERIE